

04/04/2017 : Émissions des véhicules : les États membres doivent appliquer les règles ! – Françoise Grossetête, Franck Proust, Michel Dantin (LR, PPE, Fr)

« Certains avaient voulu faire de cette commission d'enquête un tribunal politique ou un tribunal du diesel, ils n'ont pas réussi ! Les problèmes sont bien plus complexes et sérieux. L'enjeu, c'est une meilleure qualité de l'air en Europe » a déclaré Françoise Grossetête, membre de cette commission et Vice-présidente du Groupe PPE, à la suite de l'adoption des recommandations de la commission d'enquête sur les émissions des véhicules (EMIS) aujourd'hui en session plénière du Parlement européen.

« Les marchands de peur ont voulu présenter l'UE comme responsable de tous les maux ! Or, nos travaux ont démontré la mauvaise application des règles dans les États européens. Il faut aujourd'hui agir. Défendus dès 2013 dans mon rapport CARS2020, les tests en situation réelle de conduite apporteront une information juste pour les consommateurs » a réagi Franck Proust, membre de la commission EMIS et président de la délégation française du Groupe PPE au Parlement européen.

« Des lacunes importantes ayant été détectées dans les procédures d'homologation mises en place par les autorités nationales, la Commission européenne doit pouvoir exercer une meilleure supervision en contrôlant les États membres. Des tests plus indépendants devront aussi être menés par les constructeurs automobiles afin d'éviter un nouveau scandale Volkswagen », a ajouté Françoise Grossetête.

« Le scandale des émissions a constitué un traitement de choc nécessaire. La filière automobile européenne est désormais en passe de devenir le leader mondial de la qualité de l'air » a estimé Michel Dantin, membre de la commission EMIS. « Les travaux de la commission ont permis de démontrer que les technologies de contrôle des émissions existent. Il s'agit à présent de les appliquer et de poursuivre les efforts de mobilité bas-carbone » a conclu le député.